



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2019

Date de la convocation :
11 décembre 2019

Date d'affichage :
11 décembre 2019

Nombre de conseillers élus : **15**
Nombre de conseillers en fonction : **14**
Nombre de conseillers présents : **13**

'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland, M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROS-JEAN Nadine, M. KAIZER Didier, Mme LISKA Christelle, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle, Mme SCHEID Sandrine

Absents :

M. KIRSCHWING René (procuration à Didier KAIZER)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Frais d'éclairage et de chauffage de l'église - Année 2019
Rapporteur : Didier Nicloux
3. ECLOS : subvention 2020
Rapporteur : Didier Nicloux
4. Contribution financière au SDIS - Année 2020
Rapporteur : Walter Bellofatto
5. Acquisition de terrain
Rapporteur : Roland Di Bartoloméo
6. Acquisition de terrain
Rapporteur : Roland Di Bartoloméo
7. Tarifs des concessions de cimetière pour 2020
Rapporteur : Walter Bellofatto
8. Locaux associatifs : avenant lot n°1
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Contrat vacataire
Rapporteur : Monsieur le Maire
10. Budget 2019 : Décision modificative n°3
Rapporteur : Monsieur le Maire
11. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Travaux :**

- Kanfen-sous-Bois : les travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la voirie sont terminés. Il reste le marquage au sol à réaliser, mais une réflexion est engagée avec la commune d'Entrange afin de limiter la vitesse. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet à la population.
- Aménagement rue de Zoufftgen (VICC) : la commission d'appels d'offres s'est réunie à la CCCE, les travaux ne débuteront pas avant 2020.
- Locaux associatifs et cellule commerciale : Malgré des conditions météorologiques, les travaux avancent. Le gros œuvre a atteint le premier niveau.

- **Démographie :**

La commune a eu 17 décès en 2019 et 16 naissances.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout d'un point concernant l'acquisition d'un véhicule communal (point n°11).

2 - Frais d'éclairage et de chauffage de l'église - Année 2019

Rapporteur : Didier Nicloux

Délibération N° 2019-46

Dans le cadre de l'utilisation commune par la municipalité et le Conseil de Fabrique de l'église paroissiale, il a été convenu de répartir les frais d'électricité et de chauffage de cette structure.

Le montant des charges relevant du Conseil de Fabrique se répercute ainsi :

- 460 € correspondant à sa consommation électrique pour l'année 2019
- 1 485 € pour ses charges de chauffage concernant l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de confirmer** les sommes indiqués ci-dessus dues par le Conseil de Fabrique
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre correspondant.

3 - ECLOS : subvention 2020

Rapporteur : Didier Nicloux

Délibération N° 2019-47

L'Association « ECLOS » qui gère le périscolaire à Kanfen a fait parvenir à la commune, par courrier en date du 2 décembre 2019, une demande de versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement, l'association sollicite le versement d'un acompte correspondant à **50 %** du budget prévisionnel 2020.

Un second acompte de 30 % sera versé en juin, puis le solde au dernier trimestre.

La subvention budgétée par l'association pour l'année 2020 mutualisée s'élève à 50 320,30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de cet acompte de 50 % soit une somme 25 160,15 € sur le budget 2020.

4 - Contribution financière au SDIS - Année 2020

Rapporteur : Walter Bellofatto

Délibération N° 2019-48

Il appartient au conseil municipal de voter chaque année le montant de la contribution communale financière revenant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle au titre de ses frais de fonctionnement.

Par lettre en date du 8 novembre, le SDIS nous a notifié le montant de la contribution annuelle pour l'année 2020 qui s'élève à 14 138,42 € qui peut être réglée par prélèvement en 3 mensualités, à savoir :

au 15/04/2020	4 713,00 €
au 15/08/2020	4 713,00 €
au 15/11/2020	4 712,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la participation financière demandée qui sera inscrite à l'article 6553 du Budget Primitif 2020.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 - Acquisition de terrain

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2019-49

Lieu dit « HINKELTER »

La famille PORTA demeurant au 13 rue de la République à Kanfen a signifié à la commune de Kanfen son souhait de vendre un terrain situé section 4, parcelle n°170 d'une superficie de 1,35 are sur la base de 2 000 €/l'are.

Les frais notariaux de la transaction sont à la charge de la commune de Kanfen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition de la parcelle n° 170 section 4 d'une superficie de 1,35 are appartenant à la famille PORTA au prix de 2 700 €.
- **de retenir** Maître JUNGER comme notaire pour cette opération
- **de prendre** en charge les frais d'actes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition.

6 - Acquisition de terrain

Rapporteur : Roland Di Bartoloméo

Délibération N° 2019-50

Lieu dit « HUMICH »

Dans le respect de ses engagements, le conseil municipal a décidé de préserver des zones naturelles au cœur du village.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles ci-après appartenant à la famille DRISCH Marcel demeurant 3 rue des Vergers à Kanfen (57330) qui accepte de les céder à la commune à raison de 2 000,00 € l'are :

- Section 2 parcelle n°138 d'une superficie de 1,10 are
- Section 2 parcelle n°139 d'une superficie de 1,13 are
soit une superficie totale de 2,23 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **de donner** son accord à l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus pour une superficie totale de 2,23 ares au prix total de 4 460 €
- **de retenir** Maître JUNGER comme notaire pour cette opération
- **de prendre** en charge les frais d'actes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition

7 - Tarifs des concessions de cimetière pour 2020

Rapporteur : Walter Bellofatto

Délibération N° 2019-51

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les tarifs des concessions du cimetière.

Il a également été convenu d'indexer annuellement le tarif des concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3^e trimestre de chaque année.

Au 3^e trimestre 2018, l'I.R.L. était de 128,45. Pour le 3^e trimestre 2019, l'indice de référence des loyers est de 129,99 soit une augmentation de 1,20 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

Concessions trentenaires

CIMETIÈRE	TARIFS 2019	TARIFS 2020
Concession tombe simple (1m x 2,20m)	152,36 €	154,19 €
Concession tombe double (2m x 2,20m)	304,71 €	308,37 €
CAVURNE		
Cavurne non aménagée (1m x 1m)	121,88 €	123,34 €
Cavurne aménagée (1m x 1m)	457,07 €	462,55 €
COLUMBARIUM	TARIF 2019	
Columbarium	2 030,00 €	Inchangé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2020 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

8 - Locaux associatifs : avenant lot n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-52

1 - Lot n°1 — Terrassement - Gros œuvre — Avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'ordonnance n°899 du 23 juillet 2015 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n°2019-29 en date du 1^{er} juillet 2019, par laquelle le conseil municipal a attribué le lot n° 1 (Terrassement - Gros-œuvre - VRD) à la société WZ Construction de Sémécourt pour un montant de 79 678,32 € HT.

Considérant la proposition d'édifier une terrasse dans le prolongement du bâtiment sur une longueur de 5 mètres, ce qui aura pour effet d'agrandir de 25 m² le 1^{er} niveau de cette structure.

Considérant les coûts réduits que représente cette modification du fait de la présence des moyens humains et matériels de la société WZ Construction à savoir 5 839,60 € HT soit 7 007,52 TTC.

Il est proposé au conseil municipal un avenant au marché de travaux relatif à la construction des locaux associatifs pour le lot n° 1 - Terrassement - Gros-œuvre - VRD pour les travaux ci-après :

Travaux complémentaires comprenant une extension du bâtiment de 25m² représentant une plus value de 7,33 %

Désignation	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Montant du marché initial	79 678,32 €	15 935,66 €	95 613,98 €
Montant de l'avenant n° 1	5 839,60 €	1 167,92 €	7 007,52 €
Nouveau montant du marché	85 517,92 €	17 103,58 €	102 621,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'avenant n°1 correspondant au marché de travaux comme indiqué sur le tableau ci-dessus, ce qui a pour effet de modifier le montant du marché initialement fixé à 79 678,32 € HT et de le porter à 85 517,92 € HT soit 102 621,50 € TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 - gros œuvre

9 - Contrat vacataire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-53

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires sous réserve que les trois conditions suivantes soient réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Afin de répondre au besoin de la commune en matière de gestion de l'espace socioculturel, il est proposé au conseil municipal de recruter un ou plusieurs vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 afin d'effectuer les états des lieux d'entrées et sorties relatifs à l'utilisation de cet équipement par les particuliers et les associations.

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un forfait brut de 50 € pour chaque état des lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- **de fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 50 € pour chaque prestation d'état des lieux ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2020;
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

10 - Budget 2019 : Décision modificative n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-54

Par délibération n° 2019-09 en date du 25 février 2019 modifiée par délibération n°2019-45 en date du 25 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 658 000 € soit à 1 020 000 € en section de fonctionnement et à 2 638 000 € en section d'investissement.

Sans remettre en cause l'équilibre actuel du budget, il est proposé d'approver les virements de crédits au sein de la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
60612	Énergie électricité	43 000,00 €	5 000,00 €	48 000,00 €

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
65548	Autres contributions	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
		TOTAL	15 000,00 €	

RECETTES

CHAPITRE 70 : Ventes de produits fabriqués				
Article	Libellé	Ancien	Mouvement	Nouvelle situation
7022	Coupe de bois	80 000,00 €	15 000,00 €	95 000,00 €
		TOTAL	15 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus qui portent l'équilibre du budget en dépenses et recettes à 3 673 000 € soit 1 035 000 € en section de fonctionnement et 2 638 000 € en section d'investissement,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

11 - Acquisition d'un véhicule communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2019-55

Pour les besoins de fonctionnement des services techniques, il est proposé au conseil municipal d'acquérir un véhicule utilitaire en remplacement de l'ancien véhicule mis hors service.

Une offre commerciale a été transmise par le garage Renault de Terville pour l'acquisition d'un véhicule électrique de type Kangoo ZE au prix de 13 289,33 € HT soit 17 147,20 € TTC auquel il faut déduire la reprise de l'ancien véhicule d'un montant de 4 800 € soit un coût total pour la collectivité de 12 347,20 € TTC.

Pour cette acquisition, la commune sollicitera une demande de subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

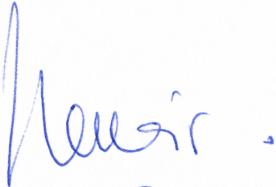
DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'autoriser** l'acquisition du véhicule aux conditions énoncées ci-dessus
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour cet achat
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet achat.

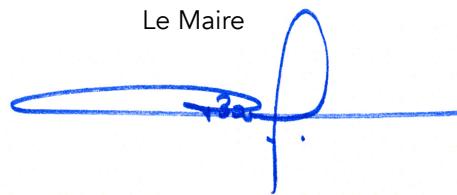
9 - Divers

Néant

La séance est levée à 21 h 00.



Isabelle RENOIR



Denis BAUR

